
Avis de consultation sur la Règle sur la cotisation de la Chambre de l'assurance

De Claude Ducharme <cducharme@groupeafer.com>

Date Jeu 2026-08-20 15:14

À Nancy De Bruyn <ndebruyn@chambresf.com>

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation.

Ne cliquez pas sur les liens ou les pièces jointes, sauf s'il s'agit d'un courriel que vous vous attendiez à recevoir.

Bonjour,

Je suis contre l'augmentation proposée.

Premièrement, le montant d'augmentation représente 6% et est plus élevé que l'IPC qui est d'environ 3%.

De plus, je ne pense pas que la cotisation doit être soumise à l'indexation de l'IPC, elle devrait être basée sur le budget de la Chambre d'assurance qui est une institution sans but lucratif.

La chambre doit avoir comme mission de contrôler ses dépenses et les maintenir au plus bas niveau possible. La cotisation et les autres revenus de la Chambre devraient annuellement égaliser les dépenses.

Je propose la motion de changer le fait que la cotisation soit révisée annuellement selon l'augmentation de l'IPC pour être basé sur un budget 0.

Sincèrement,

Claude Ducharme c.d'a.a. f.p.a.a. b.a.a.

Courtier en assurance de dommages

PDG

cducharme@groupeafer.com



Cabinet en assurance de dommages

www.groupeafer.com



276, St-Jacques, bureau 818, Montréal (Québec) H2Y 1N3

Montréal : 514.510.6661 poste 202 - Rive-Sud : 450.715.6661 - Télécopieur : 514.657.4245 - Sans frais : 1.877.715.6661
